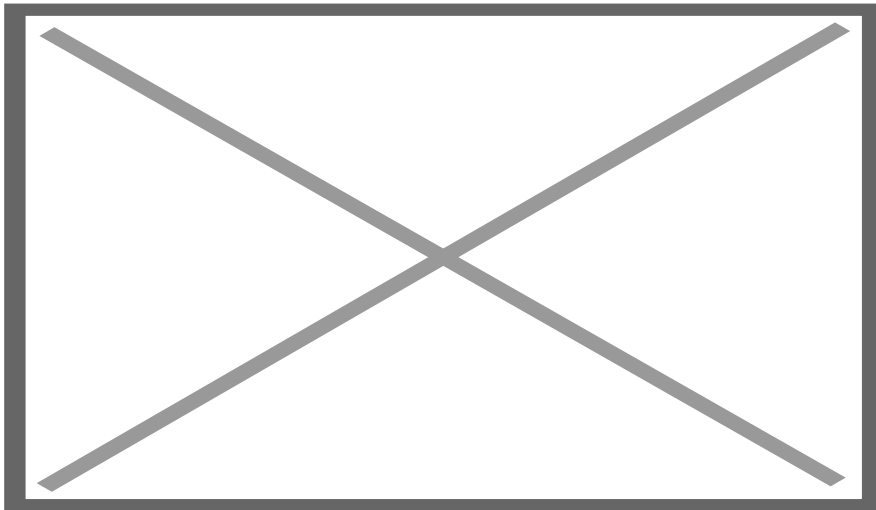


30/11/18: Hanan Ashrawi, OLP : « Nous en appelons à l'UER pour qu'elle respecte les droits du peuple palestinien et qu'elle ne retransmette aucun événement du concours de chant de l'Eurovision dans les colonies illégales d'Israël ».

Description

Département de la diplomatie et de la politique publique (Anciennement Département de la Culture et de l'Information)

30 novembre 2018



Hanan Ashrawi, membre du comité exécutif de l'OLP : « Nous en appelons à l'UER (Union Européenne de Radio-télévision) pour qu'elle respecte les droits du peuple palestinien et qu'elle ne retransmette aucun événement du concours de chant de l'Eurovision dans les colonies illégales d'Israël ».

Donner à Israël le privilège d'accueillir l'Eurovision 2019 équivaut à le récompenser et à l'aider à cacher son occupation militaire et ses graves violations des droits nationaux et humains palestiniens qui durent depuis des décennies. Et tout le moins, l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER) doit assurer que les colonies illégales d'Israël qui parsèment le territoire palestinien occupé soient strictement exclues de toute retransmission des activités de l'Eurovision.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a affirmé de façon répétée que l'entreprise des colonies d'Israël constitue une « violation flagrante » du droit international et n'a pas de « validité juridique » ; il a rejeté l'annexion de Jérusalem comme « illégale » et « nulle et non avenue ». L'Union Européenne a aussi une politique établie depuis longtemps qui s'oppose vigoureusement aux colonies illégales.

Donc, l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien, exige **que l'UER oblige tous ses membres et membres associés, en particulier Kan, le radio-télédiffuseur public d'Israël, à ne retransmettre aucun événement du concours de l'Eurovision dans les colonies illégales d'Israël, dont celles de Jérusalem Est.** C'est le minimum que l'UER doit faire en conformité avec ses obligations d'acteur non étatique, statut qui comporte des activités économiques et des organisations, sous l'égide du droit international et de la politique européenne, en particulier étant donné l'escalade sans précédent de l'unilatéralisme et du comportement criminel illicite d'Israël.

La loi récemment adoptée de « l'État-Nation juif », par exemple, a donné à Israël un permis d'apartheid, de discrimination et de nettoyage ethnique aux dépens du peuple palestinien. Une législation aussi raciste et préjudiciable est illégale au regard de toutes les normes du droit international, de la démocratie, de l'humanité, de la justice, de la tolérance et de l'inclusion. La coalition extrême au pouvoir en Israël a, une fois de plus, montré son vrai visage en faisant la démonstration qu'elle est encline à assurer une politique officielle de pureté ethnique et de suprématie, reléguant par conséquent les citoyens palestiniens dans un statut d'infériorité.

Une telle législation affirme aussi l'intention d'annihilation d'Israël, avec le soutien aveugle de l'administration américaine actuelle, d'ignorer le racisme, la persécution et la continuité palestiniens sur la terre, tout en radicalisant activement l'histoire, la culture et l'identité du peuple palestinien. En dépit des efforts d'Israël pour effacer nos droits et notre identité, la détermination du peuple palestinien à rester sur notre terre et notre attachement aux principes généraux de justice, de liberté et d'autodétermination, sont une contribution remarquable à la résilience et à l'humanité palestiniennes.

L'UER a l'obligation d'assurer qu'elle ne fournira pas une plateforme à la légitimation et/ou à la normalisation du système illégal de colonisation en Palestine. L'UER doit aussi comprendre qu'elle est tenue également pour responsable de l'acte de profiter de ce système illégal de colonisation, directement ou indirectement.

Je conclus en réitérant mon appel à l'UER pour qu'elle respecte les droits du peuple palestinien, tels que reconnus par le système juridique et politique multilatéral et qu'elle se plie à ses obligations morales et légales de ne soutenir directement ou indirectement aucune violation du droit international.

Traduction : SF pour l'Agence Media Palestine

Source : [PLO Department of Culture and Information](#)

date créée
2018/12/02